

Hélène Michel (dir.)

Représenter le patronat européen

Formes d'organisation patronale
et modes d'action européenne



P.I.E. Peter Lang

INTRODUCTION

Les organisations patronales européennes

Une sociologie politique de l'Europe des affaires

Hélène MICHEL

Professeure de science politique, Université de Strasbourg, SAGE

La présence patronale au niveau européen est un fait avéré et largement commenté par différents observateurs de l'Europe politique, en particulier les spécialistes des groupes d'intérêt européens. Pourtant, cette présence apparemment si évidente pose questions. Comment est-elle possible compte tenu des importantes variations, dans le temps et dans l'espace, des intérêts pour l'Europe et pour les politiques européennes ? Comment s'organise-t-elle malgré l'hétérogénéité des entreprises et des patrons des différents pays de l'Union européenne ? De quelle manière contribue-t-elle aux affaires européennes ?

En s'intéressant aux organisations patronales européennes, cet ouvrage a pour ambition de répondre à ces questions et, au-delà, de contribuer à une sociologie politique de l'Europe des affaires, souvent dénoncée mais peu étudiée. Il se situe dans une perspective sociologique qui étudie non seulement ceux qui font parler et agir ces organisations patronales mais aussi ce qu'ils font lorsqu'ils « s'occupent des affaires européennes » au nom des patrons et des entreprises. Ce parti pris méthodologique, au cœur de l'enquête collective sur les organisations patronales européennes¹, implique d'une part de pénétrer au sein des organisations, de restituer leur histoire et d'analyser les différents investissements individuels et collectifs dont elles ont fait l'objet ; il implique

¹ Cet ouvrage s'appuie en partie sur les résultats de l'enquête collective financée par la DARES du ministère français de l'Emploi et des Affaires sociales français. Cf. Michel Hélène (dir.), *La représentation patronale française dans l'Union européenne. Conditions d'europeanisation des organisations et usages d'une représentation supranationale*, rapport de recherche pour la DARES, juin 2011. Ces résultats ont été complétés par d'autres investigations menées dans le cadre du projet de recherche sur les représentants d'intérêts européens (PRESSURE), codirigé par Sylvain Laurens et Hélène Michel.

d'autre part de saisir ces collectifs et les formes plus ou moins institutionnalisées de représentation des intérêts patronaux en lien avec un processus de structuration de l'espace politique européen auquel ils contribuent.

Cette perspective sociologique et historique à l'œuvre dans les chapitres de cet ouvrage trouve sa source dans l'opposition à différents lieux communs sur « l'Europe des affaires ». Après les avoir explicités et discutés, cette introduction présentera l'originalité de la grille d'analyse mise en œuvre et son apport pour étudier tant la genèse d'organisations européennes de défense et de représentation d'intérêts patronaux que l'invention des « affaires européennes ».

I. L'Europe des affaires aux affaires ? Des lieux communs aux questions de recherche

Pour nombre d'observateurs, Bruxelles est devenu le lieu où se déploierait et s'entreprendrait une grande collusion entre intérêts économiques et intérêts politiques. « L'Europe des affaires » aurait investi la politique européenne et n'aurait de cesse de défendre un projet européen toujours plus libéral, où l'objectif d'un marché unique avec liberté de circulation des capitaux, des travailleurs, des marchandises et des services l'emporterait sur celui d'une Europe sociale. Dans un sens restreint, « l'Europe des affaires » renvoie aux groupes d'affaires qui résultent du mouvement d'ajustement des entreprises à la constitution du marché commun. C'est cette dimension, entre autres, que Jean Meynaud et Dusan Sidjanski ont étudié dans leur étude pionnière². Mais dans le langage courant, l'expression ne se limite pas aux entreprises et à leurs restructurations. Elle renvoie à un ensemble hétérogène comprenant tout à la fois des firmes internationales comme Philips ou Bayer, des associations d'entreprises (*business associations*), des organisations patronales comme l'UNICE, devenue *BusinessEurope* en 2007, des fédérations sectorielles comme la Fédération européenne des banques (FEB), des clubs de patrons comme l'*European Roundtable of Industrialists* (ERT) ou encore des mouvements européens comme la Ligue européenne de coopération économique (LECE), lorsqu'il ne s'agit pas de figures individuelles du patronat³. Autant d'entreprises, d'organisations, d'individus et de familles identifiés aux affaires économiques et aux bonnes relations qu'ils entretiendraient avec les dirigeants politiques. À cet égard, l'organisation par *BusinessEurope* du *European Business Summit*, où se

² Meynaud Jean, Sidjanski Dusan, *L'Europe des affaires. Rôle et structure des groupes*, Paris, Payot, 1967.

³ Voir à cet égard Daumas Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010.

rencontrent commissaires européens, représentants des fédérations patronales d'Europe et dirigeants des grandes entreprises multinationales, constitue un bon exemple, parmi d'autres, de cette mise en scène de l'influence du « monde des affaires »⁴ sur la politique et, en particulier, sur la politique européenne.

Une lecture a-institutionnelle salutaire

Aussi caricaturale soit-elle, cette représentation ordinaire des liens entretenus entre « milieux d'affaires »⁵ et politique européenne présente un double avantage.

Tout d'abord, elle permet de déconstruire la vision juridico-institutionnelle de l'Europe véhiculée par de nombreux travaux sur la construction européenne qui réduit la politique européenne au fonctionnement des institutions de l'Union européenne. Rappeler l'existence et les actions des acteurs économiques et sociaux, c'est rappeler que la construction européenne n'est pas seulement un processus négocié entre décideurs politiques⁶, souvent abstraits de toute réalité socioéconomique. Ainsi, Jean Monnet, « père de l'Europe », est aussi l'héritier d'une famille de négociants en cognac qui fait carrière dans la finance internationale⁷. Plus généralement, l'histoire et le fonctionnement de l'Europe ne peuvent se comprendre sans prendre en compte les différents groupes socioéconomiques qui ont contribué à faire émerger des projets européens⁸, à les formaliser et à les amender, à les promouvoir ou, au contraire, à s'y opposer. Cette perspective se rapproche de celle développée par certains historiens des relations internationales qui,

⁴ Mise en scène qui n'est pas nouvelle et qui semble se retrouver dans plusieurs pays d'Europe, cf. Cassis Youssef, « Monde des affaires et bourgeoisie en Europe de l'Ouest », in Kocka Jürgen (dir.), *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, socio-histoire, 1996, p. 49-74.

⁵ Si le terme « monde des affaires » rend bien compte de la cohésion et de l'entre soi qui caractérisent et distinguent cet ensemble, il renforce néanmoins la vision du groupe comme homogène et mû par une seule volonté. Pour éviter ce travers, le terme « milieux d'affaires », qui insiste davantage sur l'hétérogénéité constitutive du groupe et qui garde son caractère ouvert, sera ici préféré.

⁶ Cette tendance intergouvernementaliste est représentée par Stanley Hoffman et Robert Keoane (eds.), *The New European Community. Decision making and international change*, Boulder, Westview, 1991 et dans une version plus socioéconomique, Andrew Moravcik, *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, London, UCL Press, 1998 ; voir aussi Alan Milward, *The European rescue of the nation state*, London, Routledge, 1992.

⁷ Denord François, Schwartz Antoine, *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris, Raison d'Agir, 2009.

⁸ C'est la perspective néo-fonctionnaliste, qui a notamment été développée par Haas Ernst, *The Uniting of Europe: political, social and economical forces, 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1958.

rejoignant les critiques à l'égard d'une approche centrée sur les seuls acteurs étatiques⁹, montrent le rôle des acteurs privés dans les processus dits diplomatiques¹⁰. Si la prise en compte des acteurs socio-économiques dans la compréhension du processus d'intégration européenne a pu donner lieu à un heureux rapprochement entre l'histoire des relations internationales et l'histoire de l'économie¹¹, au sein des *European studies*, elle a aussi contribué à mettre au centre de l'analyse de l'Europe ceux qui la font, renforçant ainsi le tardif mais réel tournant sociologique des études européennes¹².

Ensuite, ce rappel de la présence des milieux d'affaires dans le fonctionnement de l'Europe permet de se déprendre d'une approche en termes de « gouvernance multi niveaux »¹³ qui tend à considérer le niveau européen, confondu le plus souvent avec Bruxelles, comme distinct des niveaux nationaux et locaux qu'il prolongerait en un échelon supplémentaire, lui-même prolongé par l'échelon international. En se focalisant sur ces milieux d'affaires internationalisés, on comprend d'une part que les dimensions européenne et nationale loin d'être séparées, voire opposées selon une vision des appartenances et des allégeances concurrentes, sont intrinsèquement mêlées¹⁴. Ernest-Antoine Seillière, président de la confédération patronale française (Medef) et de BusinessEurope, Français tout en préférant parler l'anglais, « la langue de l'entreprise » selon ses mots, haut fonctionnaire d'État et administrateur de nombreuses multinationales, incarne un patronat tant européen que national, tant international que territorialisé. Il en est de même pour les organisations dites européennes qui restent encadrées dans des espaces économiques et politiques tout à la fois européen et national. On

⁹ Kaiser Wolfram, « Transnational Western Europe since 1945: Integration as political society formation », in Kaiser Wolfram, Starie Peter (eds.), *Transnational European Union. Towards a Common Political Space*, Routledge, 2005 ; Kaiser Wolfram, Leucht Brigitte, Rasmussen Morten (eds.), *The history of the European Union: origins of a trans- and supranational polity 1950-72*, Routledge, 2009.

¹⁰ Badel Laurence, *Un milieu libéral et européen. Le grand commerce français 1925-1948*, Paris, CHEFF, 1999 ; *Diplomatie et Grands contrats. L'État et les marchés extérieurs au 20^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

¹¹ Werner Feld J., *Transnational Business Collaboration among Common market Countries. Its implication for political integration*, New York, Praeger Publishers, 1970.

¹² Georgakakis Didier, « La sociologie historique et politique de l'Union européenne : un point de vue d'ensemble et quelques contre points », *Politique européenne*, n° 25, 2008, p. 53-85.

¹³ Pour un exemple, cf. Marks Gary, Hooghe Liesbet, *Multi-level Governance and European Integration*, Rowman & Littlefield, Boulder, 2001.

¹⁴ Pour rejoindre la perspective développée dans Michel Hélène, Robert Cécile (dir.), *La fabrique des « Européens ». Processus de socialisation et construction européenne*, Strasbourg, PUS, 2010.

comprend d'autre part que l'Europe ne doit pas se comprendre comme le prolongement des États et, par conséquent, que les formes d'organisation internationales des intérêts ne sont pas de simples transpositions de formes nationales. Comme le montre l'histoire du syndicalisme international qui préexiste ou est concomitant au syndicalisme qui se met en place à la fin du XIX^e siècle dans les États¹⁵, il y a des coopérations internationales des milieux d'affaires bien antérieures au marché commun¹⁶. Et si certaines organisations européennes patronales comme l'UNICE se sont créées sur la base d'unions de confédérations nationales, d'autres organisations européennes résultent de l'autonomisation de branches « européennes » de structures internationales ou d'organisations nationales, quand elles ne renvoient pas plus généralement à l'évolution du tissu industriel et de la structuration de l'économie¹⁷. Dès lors, la présence de ces groupements dits européens est une invitation à articuler, non pas des niveaux (locaux, nationaux, européens, internationaux) définis par les institutions les prenant en charge, mais des espaces à la fois économiques, sociaux et politiques.

Mais une lecture dénonciatrice réductrice

Néanmoins, cette vision de l'Europe des affaires commandant le devenir de l'Union européenne et de sa politique entretient l'idée que l'intégration européenne serait le résultat d'un « lobbying réussi » de la part des milieux économiques¹⁸. Il est vrai que plusieurs réalisations du projet européen (marché unique, monnaie commune, libre concurrence) ne sont pas sans déplaire à certains acteurs économiques. Il est vrai aussi que de nombreux travaux, qui analysent les activités de pression de différents groupes d'intérêt économiques sur les institutions euro-

¹⁵ Pernot Jean-Marie, *Dedans, dehors, la dimension internationale dans le syndicalisme français*, Doctorat de science politique, Université Paris X, 2001.

¹⁶ Kipping Matthias, Rollings Neil, « Network of Peak industrial Federations. The Council of Directors of European Industrial Federations and the Council of European industrial Federations », in Dumoulin Michel (dir.), *Réseaux économiques et construction européenne/Economic Networks and European Integration*, Bruxelles, PIE-Lang, 2004, p. 277-300 ; « Private Transnational Governance in the Heyday of the Nation-State: The Council of European Industrial Federations (CEIF) », *The Economic History Review*, 61, n° 2, 2008, p. 409-431.

¹⁷ Laurens Sylvain, Michel Hélène, « Les organisations patronales au niveau européen : développement et institutionnalisation d'une forme de représentation des intérêts patronaux (années 1950-1980) », in Fraboulet Danièle (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2012.

¹⁸ Sur la remise en cause du « lobbying réussi » de l'industrie, cf. Hauray Boris, *L'Europe du médicament. Politique, expertise, intérêts privés*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

péennes¹⁹, renforcent cette vision. Mais (d)énoncer ainsi, sans véritable démonstration appuyée sur des faits, une « influence » du monde des affaires sur les politiques européennes reste abusif tant les postulats sur lesquels repose cet énoncé sont contestables.

Le premier est que les milieux d'affaires auraient une vision claire et commune de leurs intérêts face à la construction européenne. Or, ces milieux sont très hétérogènes puisqu'ils renvoient à des secteurs économiques variés, à des situations nationales différentes, à des entreprises de tailles variables. De plus, la situation de concurrence économique dans laquelle les acteurs se trouvent ne facilite pas la constitution et la promotion d'un intérêt commun, pas plus qu'elle n'encourage l'action collective. Même si l'on a affaire à des membres d'un groupe social mobilisé²⁰, il n'est pas sûr qu'ils forment une communauté transnationale²¹. Et tant bien même, la question demeure de savoir si la cohésion qu'ils manifestent dans certaines configurations politiques est de nature à résister à des bouleversements comme ceux engendrés par l'intégration européenne élargie à de plus en plus d'États membres²². Enfin, le projet européen n'étant pas lui-même toujours clairement défini, il peut être tantôt considéré comme une menace, tantôt comme une opportunité, il peut laisser indifférent comme susciter perplexité, hésitations et résistances. Dès lors, comment comprendre qu'une voie patronale émerge sur le projet européen ? Dans quelles conditions et selon quel processus se constitue-t-elle ? Poser ces questions c'est adopter une perspective de

¹⁹ Coen David, « Business Interests and European Integration », in Balme Richard, Chabanet Didier, Wright Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 255-278 ; Coen David, Richardson Jeremy (eds.), *Lobbying the European Union. Institutions, Actors, and Issues*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

²⁰ Sur cette dimension, cf. entre autres Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2000 et Wagner Anne-Catherine, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, la Découverte, 2007.

²¹ Sur cette question, voir le débat dans la revue *International Sociology* : Carroll William K. et Fennema Meindert, « Is there a transnational business community ? », *International Sociology*, 17, n° 3, 2002, p. 393-420 ; Kentor J., Jang, Yong Suk, « Yes, there is a (growing) transnational business community: a study of global interlocking directorates, 1983-98 », *International Sociology*, 19, 2004, p. 355-368 ; Carroll William K., Fennema Meindert, « Problems in the Study of the Transnational Business Community: A Reply to Kentor and Jang », *International Sociology*, n° 19, 2004, p. 369-379 ; Carroll William K., Fennema Meindert, « Asking the Right Questions: A Final Word on the Transnational Business Community », *International Sociology*, 21, n° 4, 2006, p. 607-610.

²² Apeldoorn Bastiaan van, *Transnational capitalism and the struggle over European integration*, London, New York, Routledge, 2002 ; Apeldoorn, Bastiaan van, « Transnational business: Power structures in Europe's political economy », in Kaiser Wolfram, Starie Peter (eds.), *Transnational European Union. Towards a Common Political Space*, Routledge, 2005.

sociologie des groupes d'intérêt qui consiste à s'intéresser aux différents « entrepreneurs » de la cause patronale²³ ayant non seulement œuvré à la mobilisation du groupe mais aussi à l'agrégation et à la formalisation de ses intérêts.

Le deuxième postulat est que les milieux économiques seraient d'autant plus enclins à défendre un projet transnational, comme la construction du marché commun, qu'il correspondrait à la nature, elle aussi transnationale, de leurs intérêts économiques. Or, si le capitalisme est bien théoriquement international, ses formes de réalisation et de développement restent bien souvent ancrées dans des territoires et des espaces nationaux. La construction étatique des économies et de leurs modes de régulation n'est pas sans effet sur les dirigeants, les entreprises et les secteurs dont la structuration et la formation renvoient à ces cadres nationaux. De plus, la dimension internationale des différentes activités économiques n'est pas également partagée. Les grands patrons²⁴ semblent davantage impliqués dans les conseils de direction de multinationales, alors que les fabricants et commerçants se trouvent confrontés aux questions internationales à travers les règles du commerce international et d'élaboration des normes techniques. À cet égard, la construction européenne n'affecte pas tous les secteurs et toutes les entreprises de la même manière. Enfin, l'intérêt et l'engagement d'élites patronales ou de représentants patronaux dans la construction européenne ne renvoient pas seulement à la dimension économique de leurs activités mais aussi aux relations personnelles, familiales, politiques qu'ils peuvent avoir ou développer avec des homologues et au sein de divers cercles. Qui investit les questions européennes ? Selon quelles incitations et de quelles manières ? En s'interrogeant sur leur « passage à l'Europe », expression préférée à celle d'europanisation²⁵, il s'agit de montrer non seulement la pluralité des « passages » et donc des formes d'intéressement et d'investissement européens, mais aussi l'hétérogénéité des causes orientant vers tel ou tel cheminement. Conséquemment, il s'agit aussi de s'intéresser aux « passeurs » qui, au sein d'organisations, d'entreprises ou encore de groupements politiques, contribuent à la circulation d'idée, à

²³ Pour une mise en œuvre de cette conception wébérienne de la sociologie des groupes politiques, cf. Michel Hélène, *La cause des propriétaires*, Paris, Belin, 2006.

²⁴ Cf. Dudouet François-Xavier, Grémont Éric, *Les grands patrons en France*, Paris, Éditions Ligne de Repères, 2009 ; Dudouet, François-Xavier, Grémont, Éric et Pageaut, Andrey, « Les “grands patrons” en Europe : quelques pistes de réflexion pour l'analyse du champ des élites économiques européennes », in Georgakakis Didier (dir.), *Le champ de l'eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, 2008, p. 257-286.

²⁵ Telle que définie dans Featherstone Kevin, Radaelli Claudio (eds.), *The Politics of Europeanisation*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

la diffusion de pratiques et à la mobilisation de ressources extranationales.

La troisième idée fautive est que ces patrons, appartenant aux classes dominantes des sociétés européennes, auraient de ce fait un accès privilégié à l'élite dirigeante, ce qui conduirait à une activité de pression constante et continue. Cette proximité entre les patrons et la politique se donnerait à voir dans les relations d'argent qu'ils pourraient entretenir, pouvant déboucher sur des scandales liés à la corruption²⁶. Cette face sombre des milieux d'affaires n'est pas sans rappeler une autre activité, elle aussi secrète et sulfureuse²⁷, que serait le « lobbying ». Certains historiens voient même une « continuité de l'influence exercée par les grands industriels sur la décision politique depuis le XIX^e siècle, depuis le temps des grands bourgeois d'affaires, présents au sein de l'exécutif, jusqu'aux cabinets de lobbyings installés à demeure auprès des pouvoirs européens »²⁸. En matière européenne, la présence importante des groupes d'intérêt, et en particulier des groupes d'intérêt économiques, renforcerait l'idée d'une influence exercée par les milieux d'affaires. Or, la présence nombreuse d'organisations dites de pression ne constitue nullement un indicateur de l'influence de ces organisations, ni de ceux qu'elles représentent. De plus, ces organisations qui représentent et défendent les intérêts patronaux ne se réduisent pas à cette activité de pression qu'elles revendiquent : elles sont aussi des lieux de sociabilité, d'échanges et de discussions, des instruments de mobilisation et des formes collectives d'existence d'un groupe.

Ainsi, étudier les organisations patronales à dimension européenne c'est certes étudier leurs relations avec les champs politiques, nationaux et européen, mais c'est aussi étudier tout un ensemble de pratiques qui parviennent à donner corps à une présence patronale dans le champ politique européen.

²⁶ Garrigues Jean, *Les patrons et la politique. De Schneider à Seillières*, Paris, Perrin, 2002 ; cf. aussi Jeanneney Jean-Noël, *L'argent caché : Milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1981.

²⁷ Dard Olivier, « L'approche renouvelée des groupes de pression patronaux en histoire », in Badel Laurence, Michel Hélène (dir.), *Patronats et intégration européenne. Pour un dialogue disciplinaire raisonné*, Strasbourg, Cahiers de FARE, 2011, p. 93-110 ; Dard Olivier, « Mythologies conspirationnistes et figures du discours antipatronal », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 114, 2012, p. 136-151.

²⁸ Garrigues Jean, « Industrie, politique et vecteurs d'influence », in Barjot Dominique, Dard Olivier, Garrigues Jean, Musiedlak Didier, Anceau Éric (dir.), *Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, PUPS, 2006, p. 77-98.

II. Une enquête collective sur la représentation patronale européenne

L'objectif de cet ouvrage pourrait être de dissiper ces représentations erronées sur les milieux économiques dans la construction européenne. Ce faisant, il contribuerait à une meilleure connaissance du rôle et de la place des milieux d'affaires dans le fonctionnement de l'Union européenne. Il rejoindrait en cela, pour la période récente, les travaux de nombreux historiens qui, reprenant les pistes de recherches lancées par René Girault²⁹, travaillent cette question. Mais l'objectif de cet ouvrage est à la fois plus restreint et plus large.

Plus restreint, parce qu'il se centre sur un type d'acteur particulier : les organisations patronales. Que l'on prenne acte de la pluralité des formes juridiques et organisationnelles, préférant par exemple les appeler « groupements »³⁰, ou que l'on prenne pour objet cette dénomination, à la fois très précise lorsque l'on travaille dans le cadre national français et problématique lorsqu'il s'agit de la traduire et de lui trouver des équivalents à l'étranger³¹, on s'intéresse avant tout à des structures plus ou moins pérennes et circonscrites. Certes, il convient de ne pas s'arrêter aux seuls noms et sigles (UNICE, ERT, UEAPME, CEEP), aux plaquettes et sites web affichant les « présentations de soi »³² de ces organisations, aux organigrammes plus ou moins bien fournis, et de remettre au centre de l'analyse ceux qui y travaillent et donnent une voix et une image à l'organisation. Certes, ces organisations ne sont pas étudiées isolément mais en lien tant avec les autres organisations qui constituent l'espace européen de la représentation des intérêts qu'avec les champs du pouvoir. Mais, en se centrant sur ces formes organisées d'action et de représentation d'intérêts, ce n'est qu'une vision limitée et partielle de « l'Europe des affaires » qui sera fournie ici.

Plus large, parce qu'en étudiant des entités collectives, constituées pour agir et parler « au nom des patrons »³³, il s'agit d'étudier la représentation des intérêts patronaux dans l'Union européenne. L'ouvrage

²⁹ Dumoulin Michel, Girault René, Trausch Gilbert (dir.), *L'Europe du patronat. De la guerre froide aux années soixante*, Berne, Peter Lang, 1993 et les ouvrages de la collection « Euroclio ».

³⁰ Pernot Jean-Marie, « Patrons et patronat, dimensions européennes », *Chroniques internationales de l'IREES*, n° 72, 2001, p. 89-103.

³¹ Offerlé Michel, *Les organisations patronales*, Paris, La documentation française, Dossier n° 937, Problèmes politiques et sociaux, 2007.

³² Pour reprendre ce concept de la sociologie interactionniste, Goffman Erwin, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973.

³³ Coulouarn Tanguy, *Au nom des patrons. L'espace de la représentation patronale en France*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Paris 1, 2008.

ouvre ainsi sur plusieurs questions centrales de la sociologie des groupes d'intérêt³⁴ comme celle de la formation d'un intérêt, celle de la mobilisation du groupe, ou encore celle de la production de revendications, qui sont au cœur de la constitution et du fonctionnement de ces organisations.

En travaillant sur les organisations patronales européennes, nous nous interrogeons d'abord sur ce qu'est un intérêt patronal, et qui plus est, un intérêt patronal européen. La difficulté à traduire dans d'autres langues européennes le terme « patronal » peut être pris comme un bon indicateur du processus de traduction et de redéfinition politique qu'impliquent le changement d'échelle et l'adaptation à un autre espace politique. De même, l'emploi du terme « *business* » (mis au centre du changement de nom de l'UNICE en *BusinessEurope*) ne résout pas à lui seul cette question de la traduction qui déborde la seule question linguistique.

En travaillant sur les organisations patronales européennes, nous nous interrogeons de plus sur ce que signifie l'euroanéité revendiquée de ces entités. Le qualificatif « européen » renvoie-t-il à un lien avec les institutions communautaires et, si oui, lequel ? Renvoie-t-il à un projet politique et, là encore, élaboré dans quelle conjoncture et porté par quels artisans ? Renvoie-t-il à une région de l'internationalisation des économies et des acteurs économiques ? Sans multiplier la liste des significations auxquelles renvoie cette qualité « européenne », il faut insister sur l'importance de considérer la pluralité des conceptions de l'Europe et, par conséquent, la pluralité des rapports à l'Europe qui traversent les individus et les organisations dites européennes.

En travaillant sur les organisations patronales européennes, enfin, nous prenons pour objet un mode d'action collective et une forme de représentation d'intérêts parmi d'autres dans une configuration politique spécifique, celle de l'Union européenne et de son « champ de l'eurocratie »³⁵. Autrement dit, c'est rendre compte des formalisations européennes des intérêts et des structures qui, loin d'aller de soi, dépendent de conditions sociales, économiques, politiques et d'investissements individuels et collectifs dans la dimension européenne.

La mise en œuvre d'une telle perspective, au croisement de la sociologie du syndicalisme patronal et de la sociologie politique de l'Union européenne, permet de se déprendre d'une approche nationale de la construction européenne et de ses acteurs. Certes, nous savons bien qu'une approche européenne des organisations patronales est impossible

³⁴ Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994.

³⁵ Georgakakis Didier (dir.), *Le champ de l'eurocratie. Sociologie du personnel de l'UE*, Paris, Economica, 2012.

et que nous restons toujours tributaires de nos socialisations nationales et des schèmes de perception qui y ont été forgés, tout comme les acteurs que nous étudions. Mais, à défaut d'avoir pu faire varier les approches nationales sur les organisations patronales, européennes ou non, nous nous sommes efforcés d'articuler constamment analyse de l'espace européen en formation et analyse des espaces nationaux en transformation. Ainsi, en prenant pour objet l'euroanéité de ces organisations patronales, qu'elle soit supposée, revendiquée ou attestée par différents indicateurs, nous nous donnons les moyens de remettre en questions plusieurs habitudes de recherche dommageables à la connaissance.

La plus évidente est celle qui consiste à ne voir dans les formes européennes qu'un prolongement de formes nationales ou encore à comparer les deux au nom d'un parallélisme des formes. Si la référence nationale peut être explicite et donc intéressante à interroger, par exemple dans la mise en place d'institutions de représentation des intérêts telles que le Comité économique et social européen très largement inspiré des expériences nationales, elle n'est pas toujours pertinente. D'une part, elle fait la part trop belle aux manières nationales de penser et de concevoir l'Europe, d'autre part, elle n'interroge pas suffisamment cette vision nationale que les acteurs ont plus ou moins tendance à mettre en avant, en fonction des configurations et des intérêts en jeu. Ainsi, certains auteurs, reprenant à bon compte les observations alarmistes de représentants patronaux français³⁶, n'hésitent pas à affirmer que la présence patronale française au niveau de l'Union européenne serait tardive, datant de 1988³⁷, mais néanmoins « première » par rapport à leurs homologues européens. Leurs propos s'appuient sur l'observation de l'installation d'un bureau de représentation de l'organisation nationale, le Conseil national du patronat français (CNPF), à Bruxelles, mais ils ignorent les autres formes de représentation qui sont financées et investies par des représentants français pour y agir et « faire de l'Europe », qu'il s'agisse de formes dites européennes ou des commissions internes au CNPF³⁸. Cet exemple montre combien l'appréciation de l'investissement

³⁶ Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris, *Renforcer le « lobbying » des entreprises françaises à Bruxelles*, Rapport présenté par M. Jacques Derieux, 2002 ; *Le lobbying des entreprises françaises à Bruxelles : quels progrès depuis 2002 ?*, Rapport présenté par M. Jean-Claude Karpelès, 2005.

³⁷ Sanchez-Salgado Rosa, Woll Cornelia, « L'euroanéisation et les acteurs non étatiques », in Bruno Palier, Surel, Yves (dir.), *L'Europe en action : l'euroanéisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 145-192 (p. 158).

³⁸ Sur le CNPF et l'Europe, avec une réflexion très pertinente sur la difficulté à localiser les lieux et les moments où les membres de l'organisation « font de l'Europe », cf. Morival Yohann, *L'intégration européenne du Conseil national du patronat français 1949-1966*, Mémoire de Master 1, ENS, 2009 ; *Les Europes du CNPF (1969-1992)*, Mémoire de Master 2, ENS, 2010 et sa thèse en cours.

européen peut varier en fonction des terrains et des indicateurs utilisés et que les organisations patronales dites européennes sont loin d'être les seuls lieux où les questions européennes sont définies et débattues. Comment saisir cette pluralité des lieux sans préjuger *a priori* de leur dimension européenne ? Une des solutions réside dans l'étude des représentants patronaux, de leurs trajectoires, de leurs pratiques et des relations qu'ils entretiennent avec des milieux internationaux et européens comme avec des organisations nationales.

De manière symétrique, ce prisme national empêche de s'intéresser à la constitution d'organisations qui n'ont pas d'équivalent au niveau national. C'est le cas, par exemple, du Comité européen des entreprises publiques, le CEEP qui n'a, sans doute pour cette raison, suscité aucune recherche, à l'exception de celles relatives au dialogue social européen³⁹. Pourtant, la création de ce comité européen pour défendre la spécificité de l'entreprise publique dans la mise en place d'un marché commun renvoie à des acteurs nationaux, en particulier les dirigeants des entreprises publiques français, italiens, allemands, belges pour l'essentiel. Ce qui se joue dans la constitution de cette organisation européenne est bien une redéfinition des liens entre les autorités politiques et les dirigeants d'entreprises, liens *a priori* nationaux, mais pas seulement, si l'on considère que ces entreprises tendent à l'internationalisation. Là encore, sans analyser ces dirigeants engagés dans ce comité européen et leurs revendications, ce résultat resterait invisible.

III. Au sein de l'espace européen des organisations patronales et au cœur des organisations

Les neuf chapitres qui composent cet ouvrage entraînent le lecteur non seulement au sein d'un espace européen, celui des organisations patronales, mais aussi au cœur de différentes organisations constitutives de cet espace.

Les trois premiers chapitres donnent ainsi à voir la genèse et la structuration de cet espace d'organisations patronales qui contribuent aux affaires européennes. Contrairement à une approche qui se satisfait d'un état de fait sans s'interroger sur les processus qui l'ont généré et qui ont mis en place certains traits caractéristiques, bien que contingents, le chapitre 1 montre le rôle qu'ont joué les agents de la Commission européenne dans la constitution des organisations et de leurs représentants

³⁹ Didry Claude, Mias Arnaud, *Le moment Delors. Les syndicats au cœur de l'Europe sociale*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2005 ; Mangenot Michel, Pollet Robert, *Dialogue social européen et fonction publique. Une européanisation sans les États ?*, Maas-tricht, EIPA, 2004.

dits européens⁴⁰. Le chapitre 2 esquisse quant à lui les différentes dimensions et lignes de force qui structurent cet espace des organisations patronales aujourd'hui. En complément, le chapitre 3 adopte une perspective sectorielle qui permet de rappeler combien la rencontre entre l'histoire d'un secteur économique et l'histoire de l'intégration européenne est contingente et comment elle détermine les formes de la présence et de l'action au niveau européen.

Les quatre chapitres suivants, à visée monographique, donnent à voir, sur un temps relativement long, les processus concrets de constitution des groupements patronaux européens en tenant ensemble les espaces nationaux dans lesquels ils sont enracinés et l'espace européen en train de se faire dont ils sont constitutifs. L'installation du bureau du CNPF à Bruxelles (chapitre 4), la constitution de l'UEAPME à travers sa reconnaissance comme « partenaire social » (chapitre 5) ou encore l'organisation au niveau européen de la défense des entreprises publiques nationales avec le CEEP (chapitre 6) et la constitution de l'ERT comme club de grands patrons (chapitre 7), sont autant de formes d'existence européenne qui engagent différents modes d'action politique dans les politiques européennes.

Les deux derniers chapitres sur les représentants patronaux au Comité économique et social européen (chapitre 8) et sur les représentants de BusinessEurope (chapitre 9) s'intéressent, quant à eux, au processus de représentation des intérêts patronaux à travers la sociologie de leurs représentants et l'étude de leurs pratiques de représentation.

Lus séparément, ces chapitres font pénétrer le lecteur au sein d'organisations souvent mal connues, lui restituent l'histoire dont sont dépositaires ces groupements et leurs représentants, lui donnent à voir les tensions et les dissensions qui sont souvent masquées au profit d'une voix unique, lui permettent de côtoyer leurs membres et d'observer leurs pratiques difficiles à réduire au seul « lobbying », sauf à élargir cette définition à l'ensemble des pratiques de défense et de représentation⁴¹. Les archives mobilisées, souvent inédites, les entretiens sociologiques effectués avec des anciens dirigeants, sont une plus-value indéniable de ces contributions à l'histoire et à la sociologie des organisations patronales européennes.

⁴⁰ Sur cet aspect, cf. Courty Guillaume, Michel Hélène, « Groupes d'intérêt et lobbyistes, des permanents de l'eurocratie », in Georgakakis Didier (dir.), *Le champ de l'eurocratie*, Paris, Economica, 2012.

⁴¹ Sur cette perspective, cf. Michel Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, PUS, 2005.

Lus ensemble, ces chapitres montrent la diversité des formes de représentation patronale, l'hétérogénéité des revendications et des « demandes d'Europe » en provenance de ces acteurs, la variété des conditions de mobilisation de ces acteurs économiques. Ils donnent à voir la place et le rôle des organisations patronales européennes, en ce début du XXI^e siècle, dans un champ politique tout à la fois européen et national. Sans se prononcer sur le devenir de ces formes de représentation patronale, ils encouragent néanmoins à s'interroger sur les conditions de leur pérennité et de leur efficacité.